

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

paraître une version nouvelle, largement développée et illustrée d'une vingtaine de figures. La nouvelle norme ne se limite plus au seul domaine de l'habitation, mais envisage vraiment l'ensemble du domaine construit. Mise au point dans nos trois langues nationales après un très grand travail collectif et après consultation de tous les milieux intéressés, elle traite aussi bien le problème des trottoirs que celui de l'habitation, l'école aussi bien que le cadre de l'activité professionnelle, le parking aussi bien que les lieux de rencontre. Elle définit des priorités et des catégories : certaines mesures doivent être prises pour rendre les aménagements simplement praticables, et d'autres pour les rendre réellement habitables. On remarquera que s'il se réalisait, le programme proposé avantagerait non seulement les infirmes moteurs, mais aussi :

- les personnes âgées, qui pourront dès lors demeurer jusqu'à un âge plus avancé dans le cadre familial de leur existence, et prendre part plus longtemps à la vie publique ;
- les jeunes mères circulant avec une voiture d'enfant ;
- les rhumatisants ;
- les handicapés temporaires à la suite de fractures des membres inférieurs ;
- en un mot : chacun de nous éventuellement.

Il est souhaitable que la nouvelle norme du CRB, lequel — faut-il le rappeler ? — ne poursuit aucun but lucratif, soit appliquée par de nombreux architectes et ingénieurs de même que par les administrations et les maîtres de l'ouvrage. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle rendra les services que la société peut en attendre.

Nécrologie

Jack Cornaz, architecte (1886-1974)

L'architecte Jack Cornaz vient de mourir à l'âge de 88 ans. Pendant sa jeunesse, l'art s'était renouvelé fondamentalement par l'apport du « style nouveau »; et ce fut ensuite, dès avant la première guerre mondiale, l'épuration des formes grâce à des novateurs hardis s'inspirant des techniques nouvelles. Etre resté à l'écart de ces grandes modifications de l'aspect du monde et s'être résolument voué à faire revivre le style du XVIII^e siècle avec, il est vrai, quelques influences palladiennes, dénote une nature particulière, réservée et distinguée, volontairement orientée vers la tradition, non pas pour en offrir des pastiches ou des copies, mais pour la perpétuer dans ce qu'elle présente de durable. Il fallait trouver, afin de réaliser ce dessein, une clientèle qui se laisse guider par ces vues. Elle se trouva dans cette bonne société fortunée dont souvent, à défaut d'une naissance aristocratique, le snobisme la poussait à désirer une ambiance jadis consacrée par la noblesse. Il fallut le goût et l'élégance de Jack Cornaz pour créer des demeures qui ne sentent pas le parvenu. Dans un monde où l'argent marque la situation, Cornaz ne visait ni au gain ni à la réputation ; il ne recherchait que la perfection, s'inspirait d'un goût raffiné, d'une finesse subtile dont il imprégnait jusqu'au moindre détail des moulures ou des accessoires.

A partir d'un petit pavillon à colonnes doriques, à Ouchy, il obtint la commande du manoir du Petit-Ouchy, dont l'allure classique a parfois laissé croire que cette demeure datait du temps des rois de France. Un petit édifice à fronton, flanqué de deux ailes symétriques pour

le banquier Brandenburg (de grâce, prononcez « Brandenburg ») a donné lieu à la commande par cette même famille de deux maisons reliées par une porte au-dessus du Denantou, propriété anciennement Haldimand, abîmée plus tard, et reconstituée dans une forme plus noble par Cornaz pour le sculpteur Edouard Sandoz.

Ce fut ensuite à l'Elysée le palais d'un autre banquier, Roger de Cérenville, sur l'emplacement d'un chalet de luxe, tel qu'ils furent à la mode grâce à cet helvétisme de façade ; avec son austère portique dorique, ses niches ornées de statues, cette demeure splendide a été démolie à son tour pour céder la place à un collège où l'on se demande si le rappel du collège zurichois du Freudenberg ne possède pas aussi, dans l'habileté de pasticher un passé récent, les qualités équivalentes à celles d'un passé plus lointain. Ce furent encore de très nombreuses demeures nouvelles (Devrient, Guiness, Maurice Baumgartner, Dr Georges Piguet, Dr Jacques Roux, Dr Brüstlein) et des arrangements d'anciennes maisons (Fantaisie, Hauterive, Cheseaux, le Schlossberg à la Neuveville), les intérieurs somptueux du palais de Maurice Sandoz au-dessus des Thermes de Caracalla à Rome. Une maison locative avenue Maria Belgia, placée à côté d'une autre, très banale, due à un colonel bâtisseur, marque tout l'écart qu'il y a entre une belle composition architecturale et un immeuble de spéculation.

Cornaz était un architecte né, passionné de culture et d'art, avec de vastes connaissances dans les domaines les plus divers et dont l'intérêt majeur était de créer de belles choses. Par là, il s'est distingué des architectes où la technique, les systèmes et le rendement dominent l'art. Aussi n'a-t-il pas fait école ; mais il a su transmettre ses dons à son talentueux collaborateur et élève, qui désormais a acquis une parfaite maîtrise, Italo Ferrari.

H. R. VON DER MÜHLL.

A nos abonnés

Nos lecteurs l'auront constaté dans tous les domaines, ce n'est pas encore en 1974 que l'inflation a pu être jugulée. C'est ainsi que les frais de composition et d'impression de notre périodique ont déjà été ajustés en avril dernier. Diverses mesures nous ont permis d'éviter une augmentation du prix de l'abonnement à ce moment. Il n'en est malheureusement pas de même pour 1975, où nous sommes contraints à une hausse de 10 % environ, inférieure au renchérissement général et surtout à la majoration de 40 % que subira la presse quotidienne au début de l'an prochain. Nous espérons vivement que nos abonnés apprécieront nos efforts et continueront à nous encourager par leur fidélité.

Bibliographie

Publication « Ecoplan » n° 4, éditions de l'Institut Ecoplan, 71, av. Casaï, CH-1216 Cointrin/Genève. — Documentation et commentaires : 32 pages d'avant-propos et de commentaires, 163 pages de textes d'information, 43 illustrations. Format A4. Reliure en lumbeek laminé. Prix : Fr. 28.—.

Il s'agit d'une nouvelle publication de l'Institut Ecoplan, Genève, dont le but est d'informer le public, d'une façon systématique, sur les événements récents importants venus en Suisse en matière de protection de l'environnement. La publication existe en deux versions, l'une en français, l'autre en allemand. Elle constitue un recueil de presque 400 textes d'information résumée, concernant des

mesures législatives, des «actions», des initiatives et d'autres événements qui revêtent un réel intérêt pour la protection de l'environnement. La période examinée s'étend de janvier 1973 jusqu'à fin 1973, avec, le cas échéant, des renseignements complémentaires pour la période janvier-mai 1974.

La publication est destinée à tous les milieux s'intéressant à l'environnement. Les unités d'information sont précédées d'un chapitre de commentaires qui les résume et les évalue dans le cadre plus large des problèmes écologiques suisses, en essayant de donner, à titre de comparaison, des exemples concrets sur ce qui se passe à l'étranger.

La publication est illustrée de nombreuses photographies témoignant de l'état actuel de la protection de l'environnement suisse.

Ce recueil fournit des «abstracts» touchant les quinze secteurs suivants :

Généralités. — Nature. — Aménagement du territoire. — Paysage. — Agglomérations. — Transports. — Tourisme. — Eaux. — Résidus. — Air. — Energie. — Bruit. — Sol. — Nourriture. — Population. — Divers.

Les informations ont été puisées d'une façon systématique dans la presse journalière et périodique suisse, dans des documents officiels divers, tant sur le plan fédéral que cantonal, dans les rapports et autres documents d'organisations proécologiques.

Rédacteur: J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 7 et 8 des annonces

Informations diverses

Les dalles de pavement

Le nom a changé; hier : dalles de jardin, aujourd'hui : dalles de pavement. C'est leur utilisation pour des travaux auxquels on ne songeait guère qui est responsable de cette distinction : allées et jardins, cours et patios, terrasses et toitures. Fabriquées mécaniquement et en grandes séries, elles offrent toutes les garanties de régularité et de qualité.

	Poids par pièce	Nombre pces/m ²
50×50×4,5	30 kg	4
40×24×5	8,5 kg	13
40×28×5	10 kg	12
22×14×6 pavébéton UF	4,5 kg	40

La dalle de 50×50 existe en béton propre et en béton lavé. Pour recouvrir 1 m², il faut 4 pièces qui pèsent chacune environ 30 kg.

Le pavébéton UF, fabriqué selon les techniques les plus modernes, répond aux exigences actuelles en matière de construction de routes et places pavées en béton.

Sa résistance élevée à la compression et à la flexion garantit un usage durable. En effet, dérivé de la forme classique carrée ou rectangulaire, sa forme en U lui confère un pouvoir de liaison parfait et une structure plaisante à l'œil.

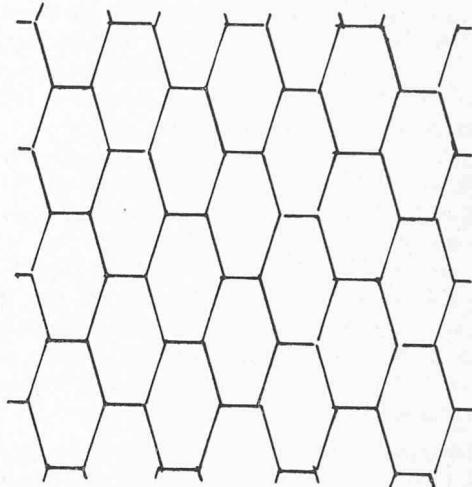
Le travail de pose peut s'accomplir rapidement, simplement, sans installation spéciale et, avantage considérable : par n'importe quel temps.

Le processus de pose est simple : une fois le terrain aplani, on répand une couche de sable de 5 cm d'épaisseur, sur laquelle on dispose les pavés.

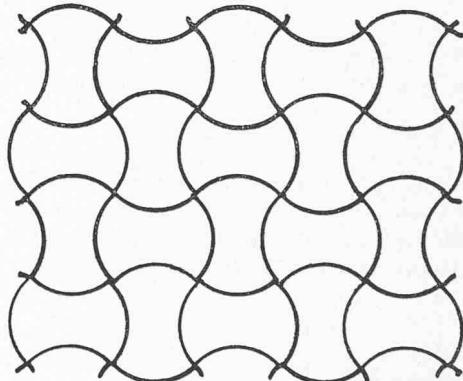
Ensuite, on stabilise la surface pavée au moyen d'une dame vibrante, puis on garnit les espaces libres avec du sable fin.

Le revêtement est ainsi prêt à recevoir le trafic.

Le pavébéton UF, dont la forme très élaborée permet une liaison parfaite et une très grande répartition des charges, présente un aspect esthétique certain. Il est rugueux et antidérapant. Ses mesures, 22×14×6 ; son poids, 4,5 kg ; au m², 40 pièces. Des éléments spéciaux permettent de réaliser des virages ; il existe également des pavés de rive, de début et de fin.



Dalabelle, une fois posée, offre un coup d'œil agréable. Des demi-pièces permettent des angles droits. Elle mesure 40×24×5 et pèse 8,5 kg. Il faut environ 13 pièces pour obtenir 1 m².



Dalanette, comme la précédente, a une apparence de béton taloché. Les arrondis s'emboîtent parfaitement. Elle mesure 40×28×5 ; par conséquent, il faut compter 12 pièces environ pour 1 m². Son poids est de 10 kg par pièce. Nous fabriquons également des demi-pièces dans les deux sens.

Notre atelier et nos installations nous permettent de fabriquer pratiquement toutes les pièces en béton : marches d'escaliers, encadrements de portes et fenêtres, parapets de balcons, éléments de façade, tables de ping-pong sont sorties de nos ateliers.

Nous travaillons sur commande, selon les plans que nos clients veulent bien nous confier.

PROCIM SA
Case postale
1870 Monthei (VS)
Tél. (025) 4 25 97

Etat du Valais - Pont-route Rarogne-Niedergesteln (voir photographie page couverture)

L'ouvrage, d'une longueur totale de 474 m, franchit le Rhône, la double-voie CFF, la route cantonale ainsi que le tracé de la future N 9. Des piles en béton armé supportent 14 travées dont la plus longue mesure 58 m. Le tablier est constitué par deux poutres maîtresses espacées de 5,5 m dûment entretoisées sur lesquelles s'appuie une dalle en béton armé de 11 m de largeur.

L'originalité de l'ouvrage consiste dans le mode de montage de la structure métallique dont la partie médiane sur le Rhône a été mise en place par lancement. La dalle qui forme avec les poutres une construction mixte acier-béton a été bétonnée, puis ripée longitudinalement. Toute protection anticorrosion de la structure a été rendue superflue par l'utilisation d'acier patinable.

Le poids des poutres métalliques, des entretoises et celui de l'ossature d'une rampe d'accès perpendiculaire au pont (longueur 72 m) est de 510 tonnes.

Entreprise de construction métallique : Communauté d'entreprises Giovannola Frères S. A. à Monthei, Zwahlen & Mayr S. A. à Aigle.